

INVESTISSEUR



L'avantage du rééquilibrage

Vous aider à prendre des décisions de placement éclairées.



Une stratégie de placement réussie commence par une répartition de l'actif adaptée à vos objectifs et à vos préférences individuels. Bien conçue, cette stratégie aura le potentiel de produire le rendement corrigé du risque le plus élevé pouvant être attendu compte tenu de votre tolérance au risque.

Mais les marchés financiers n'évoluent pas toujours comme on le souhaiterait, si bien qu'avec le temps, vos placements s'écarteront de la répartition de l'actif fixée au départ. Après une période de gains en Bourse, par exemple, votre portefeuille pourrait se trouver surpondéré en actions. Son ratio risque-rendement pourrait avoir changé suffisamment pour empêcher votre portefeuille de produire les résultats que vous attendez.

Un rééquilibrage régulier aide à garder le portefeuille aligné sur les objectifs de l'investisseur et à atténuer les risques imprévus associés aux fluctuations des marchés.

Pourquoi le rééquilibrage est-il nécessaire?

Le rééquilibrage réduit le risque que votre portefeuille devienne concentré dans une catégorie d'actif au détriment des autres. Sans rééquilibrage, le pourcentage de votre portefeuille investi dans une catégorie d'actif qui produit des rendements supérieurs (les actions américaines, par exemple) pourra augmenter bien au-delà de votre pondération cible, tandis que le pourcentage investi dans une catégorie d'actif qui est à la traîne (les obligations canadiennes, par exemple) pourra baisser sous votre pondération cible.

Après tout, la répartition de l'actif de votre portefeuille a été choisie avec soin, en fonction de vos objectifs et de votre tolérance aux variations de valeur de vos placements. Si votre portefeuille devient particulièrement concentré en actions, il pourra devenir vulnérable aux fluctuations boursières. Et si la pondération des obligations – qui tendent à jouer un rôle stabilisateur dans un portefeuille – devient trop faible pour votre tolérance au risque, vous risquerez de ne pas atteindre le rendement souhaité.

Comment fonctionne le rééquilibrage

Le rééquilibrage consiste à réduire la part des actifs « gagnants » dans le portefeuille et à accroître celle des actifs sous-évalués – selon un principe fondamental en placement selon lequel il faut vendre à prix élevé et acheter bon marché. Supposons que vos pondérations de départ étaient de 60 % d'actions et de 40 % de titres à revenu fixe, mais que la croissance des marchés les a fait passer à 72 % d'actions et 28 % de titres à revenu fixe. Le rééquilibrage – le retour à vos pondérations initiales – vous permettra de profiter des gains qu'ont enregistrés les actions et d'acheter des titres à revenu fixe à un prix relativement plus faible. Cela peut être difficile à accomplir sans un rééquilibrage systématique, car vous pourriez être porté – c'est la nature humaine – à vouloir conserver les titres gagnants et vendre les titres perdants. Le rééquilibrage assure que vous laissez vos émotions de côté.

Le tableau ci-dessous montre qu'un rééquilibrage régulier confèrera à votre portefeuille un rendement corrigé du risque supérieur à celui d'un portefeuille non rééquilibré.

Figure 1: une comparaison des stratégies de rééquilibrage (déc. 1979 à déc. 2017)

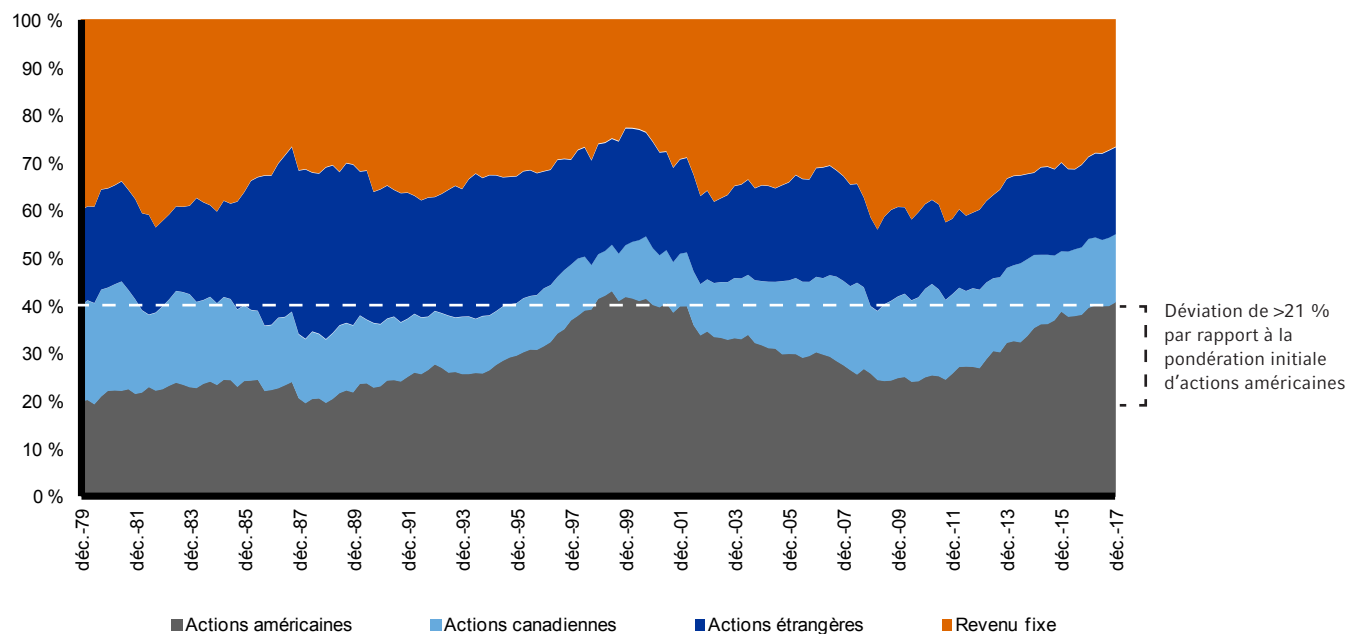
STRATÉGIE	ACHERER ET CONSERVER	RÉÉQUILIBRAGE SYSTÉMATIQUE
Rendement	9,9 %	10,1 %
Risque	10,3 %	9,6 %

Source : Investissements Russell Canada Limitée. Répartition de l'actif initiale : 40 % de titres à revenu fixe (indice obligataire universel FTSE TMX Canada), 20 % d'actions canadiennes (indice composé S&P/TSX), 20 % d'actions américaines (indice S&P 500), 20 % d'actions mondiales (indice MSCI EAE0). Il s'agit d'indices de référence non gérés dans lesquels on ne peut investir directement. Les rendements représentent des rendements passés, lesquels ne sont pas garants des rendements futurs et ne sont pas représentatifs de placements spécifiques.

Le coût du rééquilibrage

Malgré ses avantages évidents, le rééquilibrage comporte des coûts de transaction et des incidences fiscales; il est donc avisé de consulter son conseiller avant d'adopter une stratégie en ce sens. Les aspects fiscaux concernent les investisseurs détenant des portefeuilles non enregistrés. Un investisseur ayant, par exemple, un important gain en capital non réalisé pourrait choisir de s'abstenir de rééquilibrer son portefeuille jusqu'à ce qu'il puisse utiliser une perte fiscale pour contrebalancer le gain. La solution rationnelle consiste à investir de nouveaux fonds, dans la mesure du possible, pour rétablir la répartition de l'actif initiale. Cela peut être fait aisément grâce à un programme de prélèvements automatiques, lequel assure des apports réguliers au portefeuille et n'a pas d'incidence fiscale.

Figure 2: Déviation de la répartition de l'actif d'un portefeuille diversifié hypothétique de décembre 1979 à décembre 2017, sans rééquilibrage



Les rendements du portefeuille se basent sur un portefeuille diversifié composé comme suit : 40 % de titres à revenu fixe (indice obligataire universel FTSE TMX Canada), 20 % d'actions canadiennes (indice composé S&P/TSX), 20 % d'actions américaines (indice S&P 500), 20 % d'actions mondiales (indice MSCI EAEO). Il s'agit d'indices de référence non gérés dans lesquels on ne peut investir directement. Les rendements représentent des rendements passés, lesquels ne sont pas garants des rendements futurs.

Les avantages du rééquilibrage

Les marchés boursiers et le contexte d'investissement étant en perpétuelle évolution, l'investisseur a besoin d'une stratégie qui peut le protéger des effets de ces changements tout en lui offrant de bonnes chances d'atteindre ses objectifs.

Sans stratégie de rééquilibrage, vous risqueriez de voir votre portefeuille s'écarter considérablement des limites définies par vos objectifs et par votre tolérance au risque. Le rééquilibrage pourra contribuer à préserver votre tranquillité d'esprit.

INVESTISSEUR est une brochure trimestrielle publiée par Investissements Russell.

Veuillez adresser vos commentaires ou questions à votre conseiller financier.

russellinvestments.com/ca/fr

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Avant d'investir, veuillez lire le prospectus. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire.

Aucune partie du contenu de cette publication ne constitue des conseils juridiques, fiscaux, sur les titres ou de placement. Il ne s'agit pas non plus d'une opinion concernant la pertinence d'un placement ni une sollicitation de quelque type que ce soit. Cette information est disponible « telle quelle ». Investissements Russell Canada Limitée ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie à l'égard de cette information.

N'oubliez pas que tous les placements comportent un certain niveau de risque, y compris la perte potentielle du capital investi. Habituellement, les placements ne connaissent pas une croissance avec un taux de rendement similaire et peuvent connaître une croissance négative.

Pour tout type de portefeuille, les tentatives de limiter le risque et d'augmenter le rendement peuvent parfois réduire le rendement de façon involontaire. Le rééquilibrage du portefeuille peut avoir des incidences fiscales pour la partie imposable.

Investissements Russell est le nom commercial d'un groupe d'entreprises dotées d'une administration commune, incluant Investissements Russell Canada Limitée.

La propriété d'Investissements Russell se compose comme suit : une participation majoritaire de fonds gérés par TA Associates et des participations minoritaires de fonds gérés par Reverence Capital Partners et la direction d'Investissements Russell.

© Investissements Russell Canada Limitée 2018. Tous droits réservés.

Frank Russell Company est le titulaire des marques de commerce Russell contenues aux présentes et de tous les droits de marque liés aux marques commerciales Russell, et autorise les membres du groupe d'entreprises Investissements Russell à les utiliser sous licence. Les membres du groupe d'entreprises Investissements Russell ne sont en aucune façon affiliés à Frank Russell Company ni à toute autre entité exploitée sous la marque « FTSE RUSSELL ».

Date de première publication : octobre 2018

RETAIL-02327 [EXP-10-2020]
